

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

A propos de tout

J'ai sous les yeux un journal du Nord de la France qui publie la lettre d'un de ses lecteurs. Celui-ci lui fait part de ses impressions à la lecture d'un article de la *Croix du Nord*.

C'est une information venue du Canada et publiée dans ce pieux journal qui l'a particulièrement étonné.

Il est question dans cette information d'un tableau de la « Sainte-Face », qui se trouvait dans le salon d'un coureur de Montréal. « On a remarqué, dit la *Croix*, que les yeux du Christ se tourneraient vers le public qui vient s'agenouiller dans la pièce, puis se dirigeraient vers un portrait du Pape Léon XIII sur le mur d'à côté.

Et le bon lecteur s'indigne et ne comprend pas que l'on puisse publier de pareilles « inepties ».

L'indignation de ce lecteur nous étonne. Un peu de réflexion le rendra certainement à ce calme dont il ne faut jamais se départir, surtout en ces sortes de matières.

Il reconnaît lui-même qu'il y a des imbéciles en France et nous sommes bien obligés de souscrire à cette constatation.

Cette catégorie de citoyens (les imbéciles) constitue une clientèle qui n'est point négligeable, qui paie bien et se montre facilement satisfaite pourvu qu'on la serve suivant ses aptitudes et ses goûts.

C'est à ce besoin que répond la « bonne presse » dont la *Croix du Nord* est un des organes les plus importants. Elle a eu l'habileté, sachant que la sottise est une grande force, de se faire le fournisseur des sots.

Dès lors, comment voulez-vous qu'elle s'arrange ? Il faut bien qu'elle donne à ses lecteurs ce que ses lecteurs lui réclament.

Voilà comment elle est amenée à leur raconter l'histoire de la « Sainte-Face » qui fait de l'œil à Léon XIII.

Vous me direz que les lecteurs qui croient que Jésus-Christ voit tout, devraient bien penser qu'il n'a pas besoin de lorgner la photographie du Pape quand il peut si facilement contempler l'original.

Mais si les lecteurs commencent à discuter ce que leur disent les *Croix*, ils ne les liraient bientôt plus.

Ces honnêtes journaux font leur office et ce n'est pas tant contre eux qu'il faut travailler qu'auprès de ceux qui les achètent ou les reçoivent.

Faisons qu'il n'y ait plus de nigauds en France et vous verrez qu'il n'y aura bientôt plus de *Croix*.

Certains journaux royalistes s'obstinent à voir dans la boucherie serbe une nouvelle preuve de la supériorité qu'offre le système monarchique sur le régime républicain.

Je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient, n'étant moi-même ni roi, ni candidat à aucun trône.

Seulement, je voudrais bien savoir ce que pensent de ce genre de « supériorité » les titulaires actuels des sceptres européens.

Quant aux journaux royalistes dont il est question, je leur demande de nous expliquer

ce que devient, en toute cette affaire, le droit divin qui reste leur principe intangible. Car ce n'est pas seulement la royauté qui vient de recevoir une rude « tape » ; mais aussi l'Eglise et la divinité toute puissante qu'elle prétend représenter.

Alexandre, au moment de son élévation au trône, fut oint de toutes les huiles les plus saintes, il fut béni, sacré et même consacré.

Bref, il devint l'élu de Dieu, le fondé de pouvoirs, en Serbie, de l'Omnipotence divine. De quoi tout cela lui a-t-il servi ? Vent-on me le dire ? En fût-il moins revolvérisé puis défensé ? Ne voit-on pas aujourd'hui les assassins qui portèrent sur cet élu de Dieu leurs mains sacrilèges, profiter librement de leurs crimes, s'en faire des rentes et des galons ?

Bien mieux, nous assisterons bientôt à l'abracadabrantspectacle de la bénédiction de Pierre Karageorgewitch par la même église qui bénit autrefois Alexandre, le déclarant ainsi, au nom de Dieu, intangible et sacré.

C'est l'Eglise donnant la consécration à l'un des plus sanglants démentis qu'on lui ait jamais infligé. Si elle était l'exécutrice des volontés du ciel, c'est l'anathème qu'elle devrait lancer sur les assassins d'Alexandre et celui que ces assassins ont proclamé roi.

Elle s'en gardera, soyez-en persuadé et n'en réclamera pas moins de tous le respect pour sa doctrine, ses dogmes et ses prêtres...

Il est vrai qu'on n'est pas obligé de le lui accorder.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 22 juin 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président.

La Chambre aborde tout de suite la discussion des conclusions du rapport de M. Massé sur la proposition de loi qui tend à compléter la loi de 1901 sur les congrégations.

M. Amédée Reille proteste contre la proposition de loi de MM. Massé et Meunier. Il prétend que cette loi sera une loi d'exception.

La Chambre n'écoute pas l'orateur qui parle au milieu des bruits de conversation.

M. Syveton, élu dimanche à Paris fait son entrée dans la salle des séances : la droite applaudit ; le président rappelle le règlement qui n'autorise l'entrée dans la salle des séances qu'aux députés proclamés élus par la commission de recensement.

Mais après quelques mots de M. Aynard, l'incident est clos et M. Syveton reste dans la salle.

M. Reille reprend son discours qu'il termine en conseillant le rejet de la loi.

M. Paul Meunier dit qu'il votera le projet de loi.

M. Hubbard regrette que le gouvernement n'entre pas dans la voie de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Massé, rapporteur, soutient le projet de loi.

Après quelques mots de M. Lhospiteau, la discussion générale est close, et le passage aux articles est voté d'urgence par 316 voix contre 266.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 22 juin 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend la discussion du projet relatif à l'outillage national.

M. Monestier répond aux divers orateurs qui ont parlé dans la discussion générale et expose l'économie du projet de la commission.

Il indique les voies et moyens qui permettront la réalisation du projet.

M. Denoix combat le projet de la commission et développe une motion d'ajournement.

M. Ournac combat cette motion qui est repoussée par 229 voix contre 29.

La discussion générale est close et l'urgence déclarée.

L'article unique du projet est voté. Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Elections législatives

Deuxième arrondissement de Paris

Inscrits : 15,144 ; votants : 11,705. Ont obtenu : MM. Syveton, nationaliste, 6,587 voix (élu) ; Le Foyer, radical socialiste, 3,375 ; Rodanet, progressiste, 1,532 ; Foucart, socialiste, 221.

Au élections du 27 avril 1902, M. Gabriel Syveton avait été élu par 7,394 voix contre 5,631 à M. Mesureur, député radical socialiste sortant.

Deuxième circonscription de Montbrison

Voici les résultats du scrutin de ballottage :

Inscrits : 21,407 ; votants, 17,572.

MM. Joseph Ory, rép. prog. élu, 9,737 voix.

Jean Lépine, radical socialiste 7.734 voix.

Au premier tour, les voix s'étaient ainsi réparties : MM. Ory, 7,721 ; Lépine, 4,499 ; Raymond républicain ministériel, 2,649 ; Robert, radical, 941.

Il s'agissait de remplacer M. Daniel Dorian, radical, décédé.

Commission de l'enseignement

La commission de l'enseignement a entendu M. Chaumié ministre de l'instruction publique, qui a déclaré que les dépenses nécessitées par l'application de la loi sur les congrégations (construction d'écoles, agrandissement, mobilier scolaire, etc.), s'élèveraient à 59 millions, et celles nécessitées par le nouveau personnel à 9 millions 500.000 francs par an.

On évalue à 30.000 francs les dépenses nécessitées par l'aménagement d'une école de garçons, et à 20.000 francs celui d'une école de filles. Or, on table pour les garçons sur 336 nouvelles écoles à construire, 717 mobiliers scolaires et 1,511 maîtres et pour les filles sur 1,921 écoles nouvelles, 4,043 mobiliers scolaires et 5,963 institutrices.

Ajoutons enfin que le budget de 1903 prévoyait un crédit de 9 millions pour les constructions scolaires ; à l'heure actuelle, 5 millions ont été dépensés.

Le ministre a déclaré à la commission qu'il avait créé 1,000 emplois nouveaux d'instituteurs sur 1,600 prévus.

Commission de l'armée

La commission de l'armée a commencé la discussion des articles de la proposition de loi relative à la réduction du service militaire.

Elle a adopté, après les observations présentées par M. Raiberti, les 1^{er} et 2^e articles qui édictent l'obligation pour tout Français du service militaire personnel et l'égalité du service pour tous.

Les six premiers articles ont été adoptés sans modifications autres que des changements de texte sans importance.

La commission continuera mercredi l'examen de la loi.

Le vote obligatoire

On a distribué hier à la Chambre la proposition de loi sur le vote obligatoire pour les élections législatives, déposée par M. du Périer de Larsan. L'article 7 de cette proposition stipule que « tout électeur qui, du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, n'aura pas pris part à une élection ayant pour objet de nommer un député et qui n'aura pas avisé le maire de la commune où il est inscrit, sera rayé de la liste électorale et déchu du droit de vote pour n'importe quelle élection législative, cantonale ou communale pendant le reste de l'année courante, commençant du 1^{er} avril, et de l'année suivante. L'électeur frappé de déchéance du droit de vote sera inéligible pour tout mandat de sénateur, député, conseiller général, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal, pendant la période de sa déchéance. »

Un général républicain

La *Libre Parole* signale, d'après le *Nouveliste de Bretagne*, un conflit qui se serait élevé, à Rennes, entre le général Passerieu et le colonel commandant le 136^e. Ce dernier ayant infligé une punition de huit jours de consigne à un sous-officier coupable de n'avoir pas fait réprimer par des militaires le cri : « A bas la calotte ! », poussé par des civils. Le général aurait levé d'office cette punition et aurait infligé quinze jours d'arrêts de rigueur au colonel.

Le général Passerieu a inséré cette décision à l'ordre du jour de l'armée.

Les Institutrices mariées

M. Arbouin, député de l'Aube, a écrit au ministre de l'instruction publique pour attirer son attention sur l'intérêt qu'il y aurait à faciliter la nomination des institutrices mariées à un poste situé dans la commune habitée par le mari ou dans une commune limitrophe.

Le refus d'obéissance de Grasselin

On se souvient qu'un nommé Grasselin, soldat au 9^e bataillon d'artillerie, avait été condamné, en janvier 1902, à deux ans de prison pour avoir obstinément refusé d'apprendre à manier le fusil.

Son ancien défenseur devant le Conseil de guerre, M^e Morgeot, du barreau de Besançon, a adressé au ministre de la guerre une lettre où il expose que Grasselin, qui a été, dans la vie civile, un bon ouvrier et qui s'est toujours bien conduit à la prison militaire au point que l'agent principal a obtenu pour lui une réduction de peine de six mois, persiste plus que jamais dans son intention arrêtée de ne jamais, quoiqu'il arrive, se servir ou apprendre à se servir d'une arme.

« Si nous n'obtenons pas pour lui, conclut M. Morgeot, qu'il soit placé dans un corps non combattant, dans les infirmiers par exemple (où, je puis le certifier, il rendrait les plus grands services et ferait preuve d'un dévouement sans égal) il est d'ores et déjà mathématiquement certain qu'avant un mois il reparaitra devant le conseil de guerre et y sera de nouveau condamné au maximum de la peine afférente au délit qu'il aura commis pour la deuxième fois. »

Certificat mensuel de conduite

Le ministre de la guerre, informé qu'une société industrielle a décidé d'accorder une indemnité mensuelle à ses ouvriers ou aux enfants de ses ouvriers qui, pendant leur présence sous les drapeaux, lui feront remettre chaque mois une note de leur chef de corps ou de service constatant

que leur conduite est bonne, a pensé que cette mesure mérite d'être encouragée et dans l'intérêt des hommes et dans l'intérêt de la discipline.

En conséquence, il a invité les chefs de corps ou de service à donner satisfaction aux demandes qui leur seraient adressées à cet effet, soit par les militaires sous leurs ordres, soit par les chefs d'établissements industriels ou commerciaux.

Toutefois, les certificats délivrés devront simplement mentionner que la conduite est, *s'il y a lieu « bonne »* ils ne devront en aucun cas, signaler les punitions encourues.

Un prétendu attentat contre le Tsar

Le bruit court qu'un complot contre le tsar a été découvert, il y a quelques jours, à Tsarskoïé-Sélo, à la veille du départ de la cour pour Péterhof.

Un individu qui cherchait, dit-on, à assassiner l'empereur, essaya de s'approcher sous un déguisement d'officier supérieur de gendarmerie.

L'affaire est entourée d'un profond mystère et depuis trois jours la garde du palais a été doublée.

Dans le sud Oranais

La colonne qui doit opérer sur le versant occidental du Bechard, est partie, le 19 juin, sous le commandement du colonel d'Eu, dans la direction de Benzireg et de Bechard. La colonne est composée d'un bataillon de tirailleurs et d'une compagnie montée de la légion étrangère, d'un demi-escadron de spahis et de deux pièces de montagne. Sa tournée durera probablement un douzaine de jours. Elle a pour mission d'amener les ksours de cette région à ne plus donner asile aux pillards de la frontière et à prêter désormais leur concours aux autorités françaises pour assurer la sécurité dans le pays. Le versant occidental du Béchard fait partie de la région où la France et le Maroc se sont interdits d'exercer une autorité permanente tout en se réservant le droit de la police. La colonne Pierron est rentrée, hier, à Mecheria, sans avoir subi aucune perte; elle s'est acquittée parfaitement de sa mission qui consistait à nettoyer notre frontière entre Mecheria et le Figuig.

La nouvelle monnaie de nickel

M. Rouvier a reçu MM. Arnauné, directeur, et Patey, graveur de la Monnaie de Paris, qui venaient lui soumettre la maquette de la nouvelle pièce de nickel. On a dit que cette monnaie serait percée et polygonale. Elle sera ronde et pleine, ainsi que l'indiquera le décret que va signer le ministre, qui a vivement félicité M. Patey de sa composition très simple: une figure de République coiffée du bonnet phrygiensans allégories.

La conjuration de Belgrade

Certains journaux ont publié, au sujet de l'attitude de la France à l'égard de la révolution serbe, des articles qui proviennent évidemment d'informations inexacts. Le gouvernement français a reçu le lende-

main de l'attentat de Belgrade, notification de la constitution du gouvernement provisoire. Il n'a pas répondu à cette notification, même par un accusé de réception. Et, depuis lors, la situation ne s'est pas modifiée.

La Russie et l'Autriche ont adressé au nouveau roi des communications qui équivalent à une reconnaissance.

L'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne ont gardé la même réserve que la France.

Tirage d'obligations

Obligations Foncières 1895

Le numéro 144.444, gagne 100.000 fr.
Le numéro 107.460 gagne 25.000 fr.
Le numéro 171.296 gagne 10.000 fr.
Les numéros 431.615 115.032 8.810 gagnent chacun 5.000 fr.
Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Obligations communales 1892

Le numéro 334.997 gagne 100.000 fr.
Le numéro 52.430 gagne 30.000 fr.
Les numéros 57.960 104.925 gagnent chacun 10.000 fr.
Les numéros 399.348 168.893 191.180 485.181 gagnent, chacun 5.000 fr.
Trente numéros gagnent chacun 1.000 fr.

EN AUVERGNE

Les belles et pittoresques montagnes situées aux confins des départements du Cantal et de l'Aveyron autour de Mur-de-Barrez, de Ste Geneviève et de la Guiole sont aujourd'hui presque inaccessibles aux touristes à cause de la mauvaise organisation des courriers postaux.

Le courrier part notamment à minuit 15' de Ste Geneviève pour Aurillac en imposant au voyageur les pénibles fatigues d'un voyage de nuit sur les routes accidentées qui traversent la difficile vallée de la Truyère.

Outre ces fatigues bien propres à rebuter le touriste circulant pour son plaisir, celui-ci se trouve encore privé de la vue des beaux paysages dont il venait précisément chercher le spectacle.

Frappées de ces inconvénients et pour porter remède à une situation aussi désavantageuse à la prospérité de cette région, la Compagnie d'Orléans et l'administration des Postes ont d'un commun accord fait les frais d'une réorganisation de ces services de manière à assurer un double courrier entre Mur-de-Barrez et Aurillac et à effectuer de jour et dans des conditions convenables le trajet de Ste Geneviève à Mur-de-Barrez.

A partir du 1^{er} juillet prochain le service fonctionnera dans ces nouvelles conditions avec les horaires suivants :

1^o de Paris (par exemple) et d'Aurillac vers la Montagne :

Départ de Paris 8 h. 9 soir. 10 h. 43 soir.
Arrivée à Aurillac 8 h. 47 matin. 2 h. 25 soir.
Départ d'Aurillac 9 h. 20 matin. 2 h. 40 soir.
Arrivée à Mur-de-Barrez 2 h. 20 soir. 7 h. 40 soir.
Départ de Mur-de-Barrez 2 h. 35 soir.
Arrivée à Ste-Geneviève 5 h. 15 soir.

2^o de la montagne sur Aurillac et Paris (par exemple)

Départ de Ste-Geneviève 8 h. matin.
Arrivée à Mur-de-Barrez 11 h. matin.
Départ de Mur-de-Barrez 11 h. 30 matin. 3 h. 45 matin.
Arrivée à Aurillac 4 h. 30 soir. 8 h. 45 matin.
Départ d'Aurillac 6 h. 9 soir. 9 h. 27 matin.
Arrivée à Paris 6 h. 27 matin. 11 h. 43 soir.

C'est là une grande amélioration des conditions de la circulation dans cette région si peu visitée jusqu'ici par les touristes; il faut espérer que ce nouvel effort du chemin de fer et de l'administration des Postes portera ses fruits au grand bénéfice des populations de cette intéressante contrée.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour présenté par MM. Gouzy et Chambige, en faveur du ministre de la guerre, à la suite des interpellations relatives à l'état de la discipline dans l'armée, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Rey et Vival.
M. Lachièze s'est abstenu.

Concours spécial de la race ovine des Causses du Lot

Le grand concours spécial interdépartemental de la race ovine des Causses du Lot aura lieu à Cajarc le 28 juin courant; ce concours, aura une grande importance.

Nous ne saurions trop engager tous les cultivateurs, propriétaires et éleveurs de moutons de notre département de profiter de cette occasion, qui ne se présente qu'une fois par an, pour aller visiter cette exposition et s'instruire pratiquement sur la valeur des races du Causses, sous l'influence d'une sélection bien entendue et d'une bonne alimentation.

CAHORS

Commission départementale du travail dans l'industrie

La commission départementale du travail dans l'industrie se réunira le lundi 29 juin courant, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de la préfecture.

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture se réunira le samedi 4 juillet prochain, à 10 heures du matin, à l'hôtel de la préfecture.

Récompense honorifique

M. le ministre de l'intérieur vient de décerner une lettre de félicitations à M. Castagné, Basile, facteur auxiliaire à Figeac, pour avoir accompli un acte de courage dans le courant du mois de mars dernier.

Bourses commerciales

Le ministre du commerce et de l'industrie a décidé qu'il sera mis au concours, en 1903, quatre bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces exigées, devront être adressées à la Préfecture du 1^{er} juillet au 1^{er} août prochain.

Le programme et le règlement du concours sont déposés à la Préfecture (3^e division) et aux sous-préfectures, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Groupe d'études sociales « Travail »

Les membres du groupe « Travail » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain mercredi 24 juin à 8 h. 1/2 du soir à la mairie.

Ordre du jour :

1^o Admission : 2^o Lettre du secrétaire de l'Université populaire d'Agen ; 3^o Lectures.

Le Secrétaire,
LÉON MARMIESSE.

Cercle de la jeunesse laïque

Les membres du Cercle de la jeunesse laïque se sont réunis dimanche, à la Mairie, à 4 heures du soir.

Le secrétaire général a rendu compte des démarches faites par le bureau relatives au local et au conseil d'administration. Il a, en outre, donné lecture de la lettre de M. de Monzie que nous avons publiée.

Un membre a traité ensuite le sujet suivant : « Jésus-Christ et le catholicisme. »

Diverses lectures ont été faites. La séance a pris fin vers 6 heures. Prochaine réunion dimanche, à 4 heures.

M. Costes, sénateur, président d'honneur du Cercle de la jeunesse républicaine laïque, a adressé au secrétaire général du Cercle la lettre suivante :

Paris, le 19 juin 1903.

Mon cher Monsieur,
J'accepte avec plaisir la présidence d'honneur du Cercle de la jeunesse républicaine laïque. Je suis très touché de cette marque de confiance et de sympathie; je vous en remercie.

Votre bien dévoué,
J.-H. COSTES,
Sénateur du Lot.

Les employés de commerce

Les employés de commerce de toute spécialité se sont réunis le 20 juin 1903 à l'effet de constituer un syndicat.

L'assemblée, très nombreuse, a formé le bureau et décidé de fêter l'organisation prochaine et définitive par un banquet qui aura lieu le 4 juillet.

Prochaine réunion le samedi 27 juin à 8 h. 1/2 du soir au grand café de Bordeaux, (salle du premier).

Accident

Dimanche vers trois heures de l'après-midi, M. Artigalas, marchand de bicyclettes à

MISÉ FÉREÛL

XIII

Un jour, au jardin, ayant entraîné le fiancé à l'écart :

— Vous qui êtes le grand ami d'Albine, dit-elle, ne pourriez-vous pas savoir ce qu'elle a contre moi ?

— Contre vous ? répliqua Pierre étonné.

— Oui, elle m'en veut, j'en suis certaine... et comme je sais qu'elle a confiance en vous, peut-être vous a-t-elle laissé deviner quelque chose.

— Quelle folie ! Albine vous aime beaucoup et n'a aucune raison de vous en vouloir.

— Si, je vous répète qu'il y a quelque chose. C'est vrai, elle m'aimait beaucoup; mais depuis quelque temps, je sens en elle comme un refroidissement: elle me repousse quand je l'embrasse. Autrefois nous parlions souvent de vous; maintenant sitôt que je prononce votre nom, elle m'interrompt brusquement. C'est comme une irritation contre tout ce que je fais, tout ce que je dis. J'en suis très triste au fond... En vérité je ne sais que m'imaginer. Peut-être, dans mon étourderie, ai-je pu la blesser bien involontairement.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Vous serez gentil de l'interroger.

Cette confiance jeta Pierre dans d'étranges idées. L'esprit en éveil, il fut bientôt convaincu que Claire n'avait rien exagéré. Depuis plusieurs jours, en effet, Albine trahissait une hostilité, de l'aigreur même. Froide, sèche acrimonieuse, presque méchante, elle allait jusqu'à tourner en ridicule ces mêmes ingénuités enfantines qu'autrefois elle appelait des grâces. Si la fillette arrivait pour l'embrasser, elle la repoussait presque durement. Il la vit pâlir une fois sous un baiser qu'elle n'avait pu esquiver. Et pourtant, plus assidue que jamais à la Tour, elle y survenait à toute heure, s'y installait des jours entiers. Elle continuait à se mettre en tiers entre les fiancés. Toutes ses ironies, d'ailleurs, portaient sur eux. Elle se moquait quand elle les surprenait en tête-à-tête, mais d'un accent si amer que Pierre en restait confondu. Pourquoi cette haine subite ? Une supposition folle, extravagante, s'offrit à sa pensée : Albine était-elle jalouse ?

Il s'était engagé à l'interroger. Supplé de nouveau par la fillette, et poussé lui-même à une âpre curiosité, un soir, après dîner il aborda madame Honorat comme elle était seule sur la terrasse. En l'apercevant elle fit un mouvement pour se lever.

— Oh ! non ! ne vous sauvez pas dit-il, en s'efforçant de rire pour cacher son trouble. Je vous suis envoyée en ambassadeur; il faut que vous m'écoutez.

— Mon Dieu ! de quoi s'agit-il donc ? demanda-t-elle avec une sorte d'effroi.

— Je viens vous parler de Claire, répondit-il en s'asseyant auprès d'elle.

— De Claire, reprit-elle brutalement. Mais à quel propos ? Qu'ai-je à faire, moi, avec cette enfant ?

— Vous connaissez son petit cœur. Eh bien ! depuis quelques jours, elle est toute tourmentée... elle s'est adressée à moi et m'a supplié de vous interroger.

— M'interroger, moi, moi ? s'écria-t-elle; encore une fois, que peuvent me faire ses caprices d'enfant, auxquels il vous plaît d'attribuer tant d'importance ? Si elle a un chagrin, en quoi puis-je y être pour quelque chose ?

— Que voulez-vous ? elle s' imagine que vous n'êtes plus la même pour elle ; elle a cru remarquer en vous de la froideur, un mécontentement, et elle s'accuse de quelque faute involontaire qu'elle aura commise à votre égard.

— Mais décidément c'est un parti pris. Pourquoi ne serais-je plus la même ? Pourquoi aurais-je changé ? Enfin, qu'est-ce que je pourrais donc avoir.

XIV

— C'est aussi ce que je me suis demandé, reprit Pierre, car, moi aussi, je vous observe, et j'ai fait les mêmes remarques que Claire.

— Hein ? que voulez-vous dire ? demanda-t-elle d'un ton agressif.

— Je veux dire, poursuivit-il un peu ému, que ce mariage que vous avez approuvé...

— Certes, je l'ai approuvé, ce mariage interrompit-elle brusquement; eh bien ! je l'approuve toujours. Elle est charmante, cette

petite, vous serez heureux, vous l'adorez. Est-ce que par hasard, vous me croyez jalouse ? .. ajouta-t-elle avec un rire nerveux. Il y eut un silence. Pierre, les yeux à terre sentait s'échapper sa pensée. Sans rien ajouter, elle se leva et rentra au salon. Il la suivit.

Devant une table, Claire feuilletait un album avec André. Albine se jeta sur elle et l'embrassa avec une telle violence que la fillette poussa un cri :

— Tu me fais mal !
Albine dénoua ses bras.
— Je t'aime bien, va, chère petite, dit-elle en se penchant sur son épaule.

Claire remercia Pierre d'un regard. Mme Honorat parla de se retirer. André et Pierre se disposèrent à l'accompagner pour traverser le jardin, elle prit d'elle-même le bras d'André. Ils gagnèrent la Bastide en silence. Là elle descendit sans répondre au bonsoir des deux frères.

Le lendemain matin, Rémondin appelé à Marseille pour affaires, vint offrir à André de l'accompagner.

Le jeune homme accepta. Pierre se trouva heureux de cette absence. Il avait besoin d'être seul pour songer plus à l'aise. Depuis la veille, affreusement perplexe, il se sentait étreint dans une situation qu'il n'envisageait plus qu'en tremblant. Albine était jalouse, c'était vrai. Cet amour, qu'il avait si vainement espéré, lui arrivait donc enfin au moment où il n'en pouvait plus jouir, à l'heure où il avait donné sa vie, où il allait en épouser une autre !

Jacques VINCENT

(A suivre.)

Cahors, boulevard Gambetta, allait faire une promenade en motocyclette, lorsque, arrivé sur le quai Champollion, il heurta une grosse pierre et tomba sur la chaussée.

Dans sa chute il s'est démis l'épaule droite et a reçu des contusions qui, d'après l'avis des docteurs Darquier et Gélis, qui lui ont prodigué les premiers soins, ne présentent pas de gravité.

Tribunal correctionnel

Audience du 22 juin 1905

Le nommé Vidal, de Parnac, âgé de 20 ans inculpé de chasse en temps prohibé est condamné à 50 fr. d'amende avec application de la loi Béranger.

Pour le même délit, le sieur Garrigues Antoine 53 ans de Valroufié, est relaxé sans dépens.

Le tribunal inflige 15 jours de prison avec la loi de sursis au nommé Lonjon Pierre, âgé de 53 ans, de Cremps, pour vol de vin.

Les nommés Colonge Abruel, Cazelle Marie Vve Malleville 60 ans, Basse Casimir 36 ans et la femme Basse née Malleville 26 ans tous les 4 domiciliés à Promilhanes sont inculpés de vol et complicité de vol.

Il leur est en effet reproché d'avoir volé plusieurs chaudrons et des dindes au préjudice de plusieurs propriétaires de Promilhanes. Les renseignements fournis sur les inculpés sont déplorables.

A Colonge Abruel, condamné ces jours derniers à 20 ans de travaux forcés par la cour d'assises de l'Aveyron pour vol de bijoux, le tribunal octroie par défaut 3 mois de prison. Basse Casimir est condamné à 1 mois de la même peine, sa femme à 40 jours et la veuve Malleville à 8 jours.

Le sieur A... Paul 34 ans de Cahors inculpé de banqueroute simple est condamné à 50 fr. d'amende avec application de la loi Béranger.

Enfin le sieur Castets Paul, contrebandier à Agen, inculpé de tentative d'escroquerie est condamné à 3 mois de prison.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME DU 25 JUIN 1905

Le défilé des chasseurs (Allegro) Aldebert
Si j'étais Roi (Ouverture) Adam
Les Amourettes (Valse) J. Glun'l
Mireille (Grande Fantaisie) Gounod
London (Polka) Métra

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

CONCOTS. — Comice Agricole des Bas Plateaux du Quercy. — Un concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot aura lieu à Concots le dimanche 12 juillet 1905.

Ce concours est ouvert entre tous les agriculteurs des cantons de Lalbenque, de Limogne et de Saint-Géry.

Subvention de l'Etat à décerner au nom du Gov't de la République. 380 fr.
Subvention du Département. 400 fr.
Allocation du Comice 20 fr.

Voici la liste des primes :

1^{re} Catégorie. — Agneaux

1^{re} SOUS-CATÉGORIE

MALES (exposés isolément)

1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e, 25 fr. ; 3^e, 20 fr. ;
4^e, 15 fr. ; 5^e, 12 fr. ; 6^e, 10 fr. ; 7^e, 8 fr. ;
8^e, 6 fr. — Total : 126 francs,

2^e SOUS-CATÉGORIE

FEMELLES (lots de 5 têtes)

1^{er} prix, 25 fr. ; 2^e, 20 fr. ; 3^e, 15 fr. ;
4^e, 12 fr. ; 5^e, 10 fr. ; 6^e, 8 fr. ; 7^e, 7 fr. ;
8^e, 6 fr. — Total : 103 francs.

2^e Catégorie. — Antenais

1^{re} SOUS-CATÉGORIE

MALES (exposés isolément)

1^{er} prix, 45 fr. ; 2^e, 40 fr. ; 3^e, 35 fr. ;
4^e, 30 fr. ; 5^e, 25 fr. ; 6^e, 20 fr. ; 7^e, 15 fr. ;
8^e, 10 fr. — Total : 220 francs.

2^e SOUS-CATÉGORIE

FEMELLES (lots de 5 têtes)

1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e, 25 fr. ; 3^e, 20 fr. ;
4^e, 15 fr. ; 5^e, 12 fr. ; 6^e, 10 fr. ; 7^e, 8 fr. ;
8^e, 5 fr. — Total : 125 francs.

3^e Catégorie. — Animaux de 2 à 4 ans faits

1^{re} SOUS-CATÉGORIE

MALES (exposés isolément)

1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e, 25 fr. ; 3^e, 20 fr. ;
4^e, 15 fr. ; 5^e, 12 fr. ; 6^e, 10 fr. ; 7^e, 8 fr. ;
8^e, 5 fr. — Total : 125 francs.

2^e SOUS-CATÉGORIE

FEMELLES (lots de 5 têtes)

1^{er} prix, 25 fr. ; 2^e, 20 fr. ; 3^e, 15 fr. ;
4^e, 12 fr. ; 5^e, 10 fr. ; 6^e, 8 fr. ; 7^e, 6 fr. ;
8^e, 5 fr. — Total : 101 francs.

Médaille d'argent, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, au 1^{er} prix des antenais mâles.

1^{re} Médaille de bronze, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, au 1^{er} prix des animaux mâles de 2 à 4 ans faits.

2^e Médaille de bronze, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, au 1^{er} prix des agneaux mâles.

Le Jury pourra réserver certains prix, faire des virements et créer des prix supplémentaires.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Les vignes. — Quoique la température se soit refroidie, les vignes présentent un bel aspect. La végétation est vigoureuse, il faudrait du beau temps pour la floraison, car tous les travaux sont retardés à cause des terrains détremés. Les maladies cryptogamiques n'ont pas encore fait leur apparition. Sauf contre-temps, on prévoit une bonne récolte moyenne. Les propriétaires semblent satisfaits de la situation actuelle.

Tribunal correctionnel. — Audience du 20 juin.

Félix Leygues, 21 ans, de Saint-Félix est condamné à un an et un jour de prison pour vol.

J. L. . . , maçon, et M. T. . . , de Figeac, poursuivis pour fabrication d'allumettes de contrebande, sont condamnés : L. . . à 500 fr. d'amende et six jours de prison; T. . . , à 500 fr. d'amende et solidement aux dépens. Le tribunal ordonne en outre la confiscation de la marchandise saisie.

Une condamnation à 50 fr. d'amende (loi Béranger) est ensuite prononcée pour falsification de lait.

SAINT-CÈRE. — Accident. — Le jeune Gabriel Maiby âgé de treize ans, s'est crevé l'œil droit en essayant d'ouvrir un paquet avec des ciseaux; la ficelle cédant brusquement, la pointe des ciseaux est rentrée dans l'œil du malheureux enfant. Le docteur Darnis, appelé en toute hâte, a prodigué tous ses soins au blessé dont l'état est grave.

Arrondissement de Gourdon

LAMOTHE-FÉNELON. — Groupe scolaire (suite). — Dans un précédent article nous disions que le maire après avoir fait prendre en 1899 une délibération demandant la construction le plus tôt possible d'un groupe scolaire, avait en 1903 repoussé cette construction sous prétexte que les ressources de la commune étaient insuffisantes. Nous disions aussi que le mobile qui poussait le maire à se contredire ainsi était son intérêt personnel, car en 1903 la poste est chez lui et il touche 200 francs de loyer.

Nous maintenons ce qu'est là le vrai motif de l'opposition que fait le maire, car nous le mettons au défi de nous prouver que depuis 1899 les ressources de la commune ont diminué.

Ainsi, jusqu'à ce que M. le Maire veuille bien nous démontrer qu'il n'a pas agi par intérêt personnel en votant non en 1903 alors qu'il avait voté oui en 1899, nous maintiendrons nos affirmations.

Maintenant, voyons, approximativement, ce que coûterait un groupe scolaire.

On compte 22.000 fr. sur lesquels l'Etat donnerait environ 55 pour cent soit 12 100 francs, il resterait donc à la charge de la commune 9.900 francs, mettons 10 000. Je ne parle pas du rabais, on en payerait l'architecte. Le Crédit Foncier prête aux particuliers à 3 fr. 75 pour cent, mais aux communes surtout pour un long terme, il le ferait probablement, et à l'amortissable, à 3 pour cent.

La commune aurait donc 300 francs d'intérêt à donner pendant une première période de 9 années-bail de la poste.

Actuellement elle donne 50 francs pour le logement du facteur et 150 francs pour la gestion du télégraphe. Il est question de convertir le bureau en recette, mais la commune doit donner pendant 18 ans un local gratuit. Par cette conversion, la commune rentrera dans ses 150 francs de gestion et si en logeant la poste dans l'école vide des garçons elle ne reçoit pas pendant 9 ans les 150 francs que l'Etat donne actuellement

comme loyer au maire, elle rentrera néanmoins dans les 50 francs du logement du facteur et 9 ans après, c'est-à-dire à l'expiration des 18 années exigées, elle recevra ces 150 francs de l'Etat.

Ainsi donc, pendant les 9 premières années la commune donnera au Crédit Foncier 300 francs d'intérêt; pendant la deuxième période de 9 ans 300 francs — 200 fr. (150 fr. de gestion et 50 francs de logement du facteur) soit 100 francs, ensuite absolument rien puisque l'Etat versera à nouveau 150 francs et que la commune les encaissera, la poste étant chez elle.

Qui nous fera croire que cette opération est ruineuse pour la commune et qu'il vaut mieux construire une simple école de filles? Pour l'instant il est certain que ce serait plus avantageux, mais ne l'oublions pas — et c'est ici qu'est l'affaire — en construisant un groupe scolaire nous aurons l'école de garçons pour loger la poste et les 200 francs (150 francs de l'Etat et 50 francs que donne la commune) qui rentreront ainsi dans la caisse communale finiront non seulement par éteindre complètement la dette mais constitueront une rente, oui parfaitement une rente. M. le Maire prétendra-t-il encore que le groupe scolaire ruinerait la commune alors que vous le voyez, il sera au contraire une source de revenus.

Dans un prochain article nous indiquerons à M. le maire les moyens d'augmenter les ressources. En attendant nous lui serions très reconnaissants de vouloir bien nous dire, à nous les contribuables, sur quoi il s'appuie pour repousser le groupe scolaire, et de nous donner des preuves à l'appui de ses assertions.

Au revoir.

GIGNAC. — Subvention. — Par décision en date du 16 juin dernier, M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la commune de Gignac une subvention de 11.930 fr. pour la construction d'un groupe scolaire.

MARTEL. — Certificat d'études. — Samedi dernier ont eu lieu dans notre localité les examens du certificat d'études primaires. Quarante-huit garçons se sont présentés. Un seul n'a pas été reçu.

Quant aux jeunes filles, qui étaient au nombre de vingt, aucune n'a échoué. Ce résultat est tout à l'honneur de nos dévoués instituteurs et institutrices du canton.

LE VIGAN. — Vol avec effraction. — Ces jours derniers et pendant l'absence du nommé Pierre Ricou, cultivateur au Vigan, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison d'habitation en fracturant une fenêtre et ont dérobé une somme de 2 fr. 60 enfermée dans une armoire dont la clef était sur la porte. Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

BULLETIN FINANCIER

La première séance de la semaine a été absolument calme, il ne s'est fait que de très rares affaires, on se serait figuré être en période de vacances tellement il y avait peu de monde en Bourse.

La tenue de la cote s'est ressentie de ce manque d'activité.

Le 3 0/0 après avoir oscillé aux environs de 97,30, finit à 97,25 en baisse de 5 centimes.

Le Crédit Foncier à 685 et le Crédit Lyonnais à 1.100 ont seuls été cotés à terme.

Pas de changement dans les allures de nos chemins; le Lyon clôture à 1.416; le Midi à 1.190; le Nord à 1.860 et l'Orléans à 1.490.

Le Suez cote 3.937.

L'Extérieure baisse à 90,40; l'Italien à 103,85; le Portugais à 32,17.

Les fonds ottomans sont par contre très fermes; le Turc D à 32,50; la Banque Ottomane à 608.

Au Comptant, les obligations 5 0/0 des chemins de fer Victoria Minas sont demandées à 382 fr.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

REPRÉSENTANTS honnêtes et actifs sont demandés dans toutes les communes pour placement Huiles et Savons. Appointements 120 fr. par mois et remise OU commissions très élevées.

Ecr. à Théophile Berthon, à Salon (B.-du-R.).

ETUDE

De M^e A. TASSART

AVOUÉ A CAHORS

10, RUE DU PORTAIL ALBAN, 10

Successeur de M^e MAZIÈRES

EXTRAIT

D'UN

Jugement prononçant le divorce

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal Civil de Cahors le vingt-cinq juin mil neuf cent deux enregistré et passé en force de chose jugée entre M. Eloi, Jean Baptiste Aldebert, instituteur, domicilié autrefois à Cézac (Lot) plus tard à Pomarède et actuellement résidant à Angers où il est surveillant répétiteur à l'école nationale d'arts et métiers; Et Marie Monserrat son épouse institutrice domiciliée avec lui, il résulte que le divorce a été prononcé entre les époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait certifié sincère par moi avoué soussigné.
Cahors le vingt juin 1903.

Signé :

A. TASSART.

Enregistré à Cahors le juin 1903 folio case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Le receveur,
Signé : LACHAISE.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
69, BOULEVARD GAMBETTA

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
21 Dim.	+ 16,5	+ 12,5	770	Pluie
22 Lundi	+ 18	+ 12	768,5	Beau
23 Mardi	+ 21	+ 11,5	765	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU.

LIQUEUR HYGIÉNIQUE ET DE DESSERT

LA QUERCYNOISE

Jaune et Verte

L'UNIQUE HÉRITIÈRE DES QUALITÉS

DE LA **GRANDE LIQUEUR DU COUVENT**

En présence de la situation faite à son Aînée, la QUERCYNOISE offre les mêmes qualités aux fervents de la Reine des Liqueurs.

Sa composition inimitable, homogène et rigoureusement titrée, lui ont déjà assuré une place incontestée auprès des Amateurs de produits fins et supérieurs.

La QUERCYNOISE Jaune est tonique et digestive; elle est sans rivale contre les faiblesses de l'estomac.

La QUERCYNOISE Verte, plus concentrée, possède une efficacité plus grande sur les digestions difficiles; mais son goût ne le cède en rien à celui de sa blonde sœur.

— Un petit verre de l'une ou de l'autre après chaque repas est d'une hygiène saine et rationnelle. Docteur Carlier.

A. BACH, seul fabricant à CAHORS

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES D'EXCURSIONS
AUX
Plages de la Bretagne
Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Château-lin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serveurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires. Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chacune de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduit des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 30 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante :

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1^{re} classe et de 3,3 0/0 en 2^e et 3^e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyageurs de familles seront certainement très appréciées.

Transport des denrées en wagons réfrigérants

La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour du monde agricole; ce mode de transport apparaît comme le plus sûr moyen

d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson, des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'organiser pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

D'ailleurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses débuts, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1^{er} Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5 % sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1^{er}, à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Chateaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez); Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,0x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des bil-

lets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Chateaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivrera, à partir du 1^{er} août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets

individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'Hiver

De Paris à Toulouse

	17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
	EXPRESS.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	XPRESS.	1 ^{re} class.	EXPRESS.	1 ^{re} class.	DIRECT.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	OMNIBUS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS(Aut.).....	départ..	3 10s.	10 10m.	8 58s.	11 14s.	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée..	1 50	4 38	3 16m.	9 2	—	—	—	—	—
	départ..	3 34	4 46	3 24m.	9 29	—	—	—	—	—
	arrivée..	6 36m.	6 34m.	4 57	12 32m.	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ..	6 45m.	7 1	5 5	1 38	7 18s.	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ..	7 20	—	—	1 38	7 56	—	—	—	—
	arrivée..	7 40	7 39	5 41	1 59	8 17	—	—	—	—
SOULLAC.....	départ..	7 45	7 40	5 44	2 3	8 30	—	—	—	—
	arrivée..	7 52	—	—	2 10	8 37	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	départ..	7 53	—	—	2 11	8 39	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	départ..	8 9	—	—	2 26	8 54	—	—	—	—
Nozac.....	départ..	8 19	—	—	2 37	9 5	—	—	—	—
GOURDON.....	départ..	8 31	8 8	6 9	2 50	9 17	—	—	—	—
Saint-Clair.....	départ..	8 40	—	—	3	9 27	—	—	—	—
Dégagnac.....	départ..	8 51	—	—	3 12	9 39	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	départ..	9 2	—	—	3 24	9 51	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ..	9 13	—	—	3 35	10 2	—	—	—	—
Espère.....	départ..	9 22	—	—	3 45	10 12	—	—	—	—
	arrivée..	9 32	8 47	6 45	3 56	10 23	—	—	—	—
CAHORS.....	départ..	9 41	8 53	6 53	4 5	7 30	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	départ..	9 51	—	—	4 16	7 42	—	—	—	—
Cieurac.....	départ..	10 5	—	—	4 32	7 59	—	—	—	—
Labenque.....	départ..	10 12	—	—	4 40	8 8	—	—	—	—
Causade.....	départ..	10 45	9 35	7 31	5 15	8 45	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée..	11 19	10 1	7 56	5 55	9 27	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée..	12 13s.	10 49s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42 (4)		16 (2)		1140-1128 1132 (*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	1 ^{re} class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE..d.	1 > 8.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 40s.	—	9 16m.	5 45m.	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25	—	—	—	—	—	—
Causade.....	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Labenque.....	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13s.	8 48	—	—	—	—	—	—
Cieurac.....	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 57	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 9	—	—	—	—	—	—
CAHORS..{ arr.	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 43	9 17	—	—	—	—	—	—
	dép.	2 49	4 48	6 52	—	—	—	9 36	—	—	—	—	—	—
Espère.....	—	—	7 5	—	—	—	6 11	9 48	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus.....	—	—	7 19	—	—	—	6 25	10 1	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	—	—	7 33	—	—	—	6 41	10 14	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	—	—	7 42	—	—	—	6 50	10 23	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	—	—	7 52	—	—	—	6 59	10 32	—	—	—	—	—	—
GOURDON.....	—	5 30	8 7	—	11 19	—	7 17	10 45	—	—	—	—	—	—
Nozac.....	—	—	8 16	—	—	—	7 26	10 53	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	—	—	8 25	—	—	—	7 36	11 2	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS..{ a.	—	—	8 37	—	—	—	7 48	11 14	—	—	—	—	—	—
	d.	—	8 38	—	—	—	7 49	11 15	—	—	—	—	—	—
SOULLAC..{ a.	3 47	5 51	8 46	—	11 43	—	7 57	11 22	—	—	—	—	—	—
	d.	3 48	5 55	8 51	—	11 44	8 7	11 25	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressens.	—	—	9 21	—	—	—	8 37	11 51	—	—	—	—	—	—
BRIVE...{ a.	4 24	6 31	9 56	—	12 22m	—	9 11	12 50	—	—	—	—	—	—
	d.	4 28	7	—	12 29	—	—	12 53	—	—	—	—	—	—
PARIS (A.) arr.	12 5m	4 21m.	—	—	9 14	—	—	11 33	—	—	—	—	—	—

1 et 2) 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum; 3^e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus	Mixte (3 ^e cl.)	Poste	Omnibus
CAHORS... D.	6 5	7 30m.	12 49	7 14m.
Mercuès.....	6 25	7 52m.	1 3	7 44m.
Arrêt Donelle	6 30	—	1 7	7 48m.
Parnac.....	6 30	8 40	1 14	7 26
Luzach.....	6 56	8 20	1 20	7 32
Castelfranc.....	6 49	8 46	1 32	7 46
Arrêt Prayssac	6 52	—	1 35	7 49
Puy-l'Évêque.....	7 1	9 14	1 43	8 1
Bussac.....	7 8	9 25	1 50	8 8
Soturac-Touzac	7 16	9 37	1 58	8 16
Fumel.....	7 25	10 2	2 7	8 27
LIBOS... A.	7 51	10 9	2 15	8 33
PARIS... Arr.	11 33s.	—	4 21	8 39m.

De Libos à Cahors

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS... D.	7 50s.	10 59	5 39m.
LIBOS...			